

SECTION 3

DRILLS FOR USE WITH FIELD GUNS

405. GENERAL

1. Naval ceremonial saluting guns are used in the Sunset Ceremony, the Ceremony of the Flags, gun salutes and may be used in state and military funerals.

2. The gun's crew will consist of different numbers depending of the equipment being used. A full contingent will consist of a junior officer (funerals) or PO1 (funerals, Sunset Ceremony, Ceremony of the Flags and gun salutes) and 32 cadets (funerals, Sunset Ceremony and Ceremony of the Flags) or 6 cadets (gun salutes).

406. ORDERING A GUN'S CREW ON PARADE

1. The purpose of this command is to fall in the cadets on the gun's crew at a point approximately 5 meters ahead of the front drag ropes, facing away from the gun. Before this procedure takes place, the crew must be in squad formation at the side of the parade area, Standing at Ease.

2. The gun captain shall take up a position 3 paces in front of where he/she decides the right marker shall fall in.

3. On the command, MARKER, the right marker of the squad comes to attention, observes a standard pause, and marches forward. The right marker shall halt 3 paces in front of the gun captain.

SECTION 3

EXERCICES AVEC LA PIÈCE D'ARTILLERIE NAVALE DE CAMPAGNE

405. GÉNÉRALITÉS

1. La manœuvre de cérémonie du canon de marine est exécutée pendant la cérémonie du couché du soleil, la cérémonie des drapeaux, les saluts au canon et parfois, dans le cadre de funérailles d'état et de funérailles militaires.

2. L'équipe de la pièce se compose d'un nombre variable de personnes, selon l'équipement utilisé. Un contingent complet se composera d'un officier subalterne (funérailles), ou d'un maître de 1^{re} classe (funérailles, cérémonie du couché du soleil, cérémonie des drapeaux et saluts au canon) et de 32 cadets (funérailles, cérémonie de la descente des couleurs et cérémonie des drapeaux) ou de 6 cadets (saluts au canon).

406. RASSEMBLEMENT DE L'ÉQUIPE DE LA PIÈCE

1. Le but de ce commandement est de faire placer les cadets de l'équipe de la pièce à environ 5 mètres en avant des cordes de manœuvre, dos au canon. Avant cette manœuvre, l'équipe doit se trouver en formation d'escouade, au repos, sur le côté du terrain de parade.

2. Le chef de pièce doit prendre position 3 pas en avant de l'endroit où il décide que le guide de droite prendra place.

3. Au commandement « GUIDE », le guide de droite de l'escouade adopte la position de garde-à-vous, observe la pause réglementaire puis avance. Il doit arrêter 3 pas en avant du chef de pièce.

4. On the command, GUN'S CREW, FALL—IN, squad members shall come to attention, observe a standard pause, and march forward. The squad shall halt when in line with the right marker. Special attention shall be paid to ensuring that all members remain in squad formation and that they all halt on the same pace.

407. FALLING IN FOR DETAIL

1. The purpose of this procedure is to form the squad in a formation appropriate for falling in on the gun.

2. On the command, TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN SINGLE RANK—SIZE, squad members shall execute a right turn, observe a standard pause, and in a smart fashion, align themselves so that the tallest person is in the right marker position, and the shortest person assumes the left marker position in a single rank, at shoulder dressing.

Note: The height is taken from the top of the shoulder.

3. On the command, SQUAD—NUMBER, the right marker shall call out "ONE", the second person shall call out "TWO", etc.

4. On the command, EVEN NUMBERS ONE PACE STEP BACK—MARCH, all even numbered cadets shall take one straight-legged pace back with the left foot. Simultaneously, the right foot shall be raised 10 cm (4 inches) off the ground and brought down beside the left to assume the position of attention.

5. On the command, EVEN NUMBERS, ONE PACE RIGHT CLOSE—MARCH, all even numbered cadets shall bring their right foot off the ground 10cm (4 inches) and place it 25 cm (10 inches) to the right. As soon as the right foot is placed on the ground, the left foot shall be raised 10 cm (4 inches) off the ground and placed beside the right to assume the position of Attention.

4. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE, RASSEMBLEMENT—MARCHE », les membres de l'escouade adoptent la position de garde-à-vous, observent la pause réglementaire, puis avancent. Les membres de l'escouade arrêtent lorsqu'ils sont en ligne avec le guide de droite. Il faut s'assurer que tous les membres demeurent en formation d'escouade et qu'ils arrêtent au même pas.

407. RASSEMBLEMENT

1. Cette procédure vise à former l'escouade dans une formation appropriée pour se rassembler à la pièce.

2. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR UN RANG, ALIGNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner à droite, faire la pause réglementaire, puis de façon ordonnée, se placer par ordre de grandeur, le plus grand à droite et le plus petit à gauche, sur un rang, en alignement d'épaule.

Nota : la taille est mesurée à partir du dessus de l'épaule.

3. Au commandement « ESCOUADE, NUMÉROTEZ », le guide de droite dit « NUMÉRO UN », la deuxième personne dit « NUMÉRO DEUX », etc.

4. Au commandement « LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE—MARCHE », les membres de l'escouade dont le numéro est pair doivent faire un pas en arrière du pied gauche. En même temps, le pied droit doit être relevé de 10 cm (4 po) du sol et rabaisé à côté du pied gauche, pour adopter la position de garde-à-vous.

5. Au commandement « LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS LA DROITE—MARCHE », les membres de l'escouade dont le numéro est pair doivent relever le pied droit de 10 cm (4 po) du sol et le placer à 25 cm (10 po) à droite. Dès que le pied droit est reposé au sol, le pied gauche doit être relevé de 10 cm (4 po) du sol et ramené à côté du pied droit pour adopter la position de garde-à-vous.

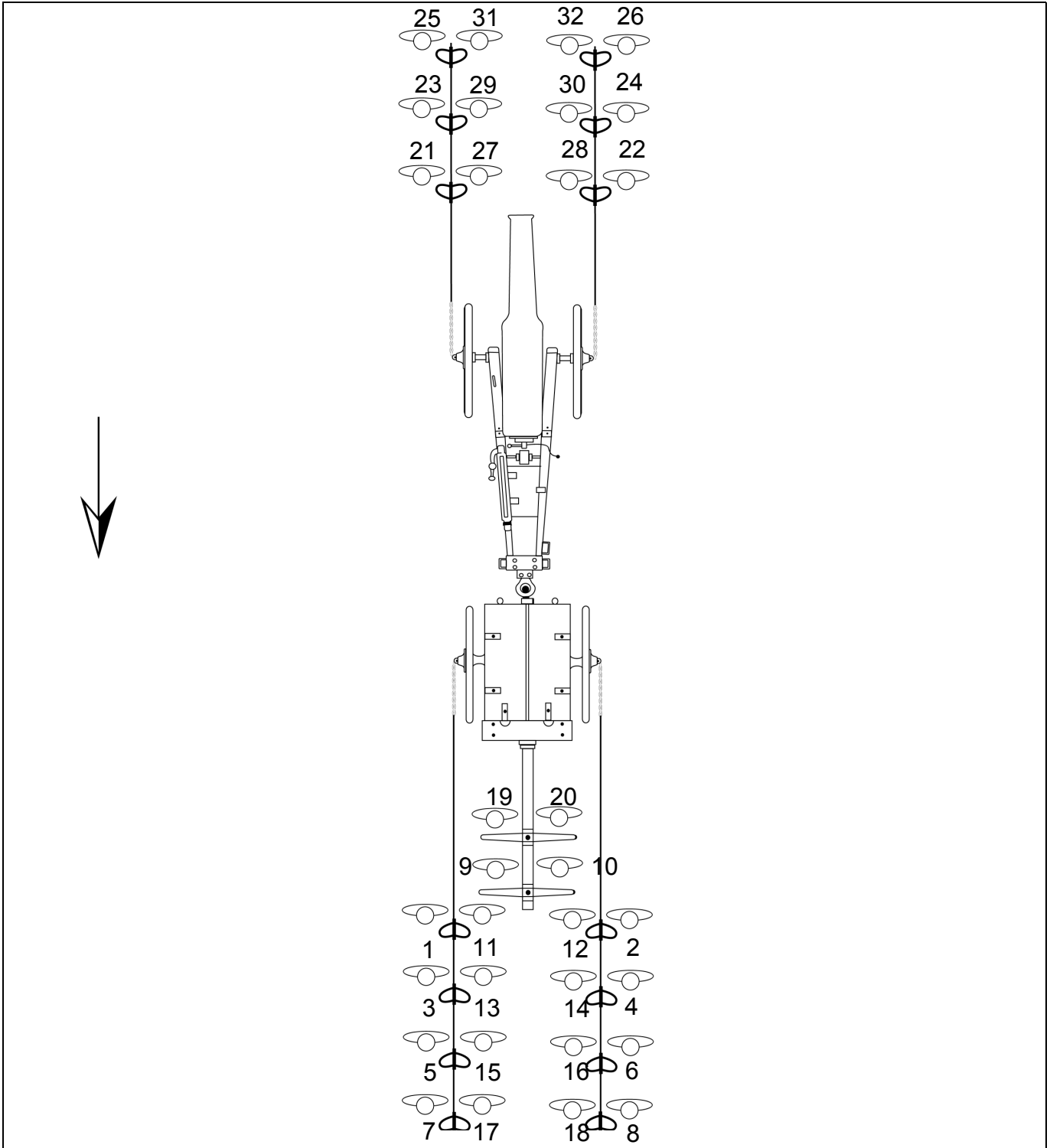


Figure 4-3 Positions of the gun's crew members

Figure 4-3 Positions des servants de pièce

408. FORM THE ORDER OF MARCH, CLOSE UP

1. The purpose of this movement is to have the members of the gun's crew fall in on specific positions of the gun in a safe and efficient manner. Care should be given to assuring that feet are kept well clear of drag ropes, the limber pole, and limber slats. It is imperative that cadets are instructed to look about and keep their eyes open for any hazards as they move about the gun.

2. On the command, FROM THE ORDER OF MARCH, CLOSE—UP, squad members shall turn right, observe a standard pause, and march to their assigned positions in the following manner:

- a. numbers 1, 3, 5, and 7 shall wheel to the right in file and take up positions on the outer side of the right front drag ropes;
- b. numbers 2, 4, 6, and 8 shall execute two right wheels in file, march across the front of the gun, left wheel in file and take up positions on the outer side of the left front drag ropes;
- c. numbers 9, 11, 13, 15, and 17 follow number 7 and take up positions on the inner side of the right front drag ropes, except number 9, which takes a position on the front right pole position;
- d. numbers 10, 12, 14, 16, and 18 follow number 8 and take up positions on the inner side of the left front drag rope, except number 10, which takes a position on the front left pole position;
- e. number 19 follows number 17, except that he/she shall break from file and march past the outer side of the front right drag rope, and carefully take up position on the rear right pole position;

408. EN ORDRE DE MARCHE, SERREZ LES RANGS

1. Le but de ce mouvement est de faire en sorte que les membres de l'équipe de la pièce se rassemblent à des positions spécifiques autour de la pièce d'une façon sécuritaire et efficace. Il faut faire attention de garder les pieds à l'écart des cordes de manœuvre, du timon de l'avant-train et des traverses. Il est impératif de montrer aux cadets à bien regarder autour d'eux et de faire attention à tout obstacle lorsqu'ils se déplacent autour de la pièce.

2. Au commandement « EN ORDRE DE MARCHE, SERREZ LES RANGS », les membres de l'escouade doivent tourner à droite, faire une pause réglementaire, et se rendre en marchant à leur position, de la façon suivante :

- a. les numéros 1, 3, 5 et 7 font une conversion à droite en file et prennent position sur le côté extérieur des cordes de manœuvre de droite;
- b. les numéros 2, 4, 6 et 8 font une double conversion à droite en file, se rendent en marchant en avant de la pièce, font une conversion à gauche en file et prennent position sur le côté extérieur des cordes de manœuvre de gauche;
- c. les numéros 9, 11, 13, 15 et 17 suivent le numéro 7 et prennent position sur le côté intérieur des cordes de manœuvre de droite, sauf le numéro 9 qui prend place à l'avant droit du timon;
- d. les numéros 10, 12, 14, 16 et 18 suivent le numéro 8 et prennent position sur le côté intérieur des cordes de manœuvre de gauche, sauf le numéro 10 qui prend place à l'avant gauche du timon;
- e. le numéro 19 suit le numéro 17, sauf qu'il doit quitter la file et se rendre en marchant au-delà du côté extérieur de la corde de manœuvre de droite, et prendre position à droite et en arrière du timon;

- f. number 20 follows number 18, except that he/she shall break from file and march past the outer side of the front left drag rope, and carefully take up position on the rear left pole position;
 - g. numbers 21, 23, and 25 shall follow number 19 and continue on past the length of the reverse drag ropes on the right side, double wheel to the right and take up positions on the outer side of the right reverse drag ropes;
 - h. numbers 22, 24, and 26 shall follow number 20 and continue on past the length of the reverse drag ropes on the left side, double wheel to the left and take up positions on the outer side of the left reverse drag ropes;
 - i. numbers 27, 29, and 31 shall follow number 25 and continue on past the length of the reverse drag ropes on the right side, double wheel to the right and take up positions on the inner side of the right reverse drag ropes; and
 - j. numbers 28, 30, and 32 shall follow number 26 and continue on past the length of the reverse drag ropes on the left side, double wheel to the left and take up positions on the inner side of the left reverse drag ropes.
3. All members shall ensure that the initial right wheel towards the gun is at the same point for every number. The wheel shall be performed as a squad, and then individual files shall break off to their position.
4. Once all the spots has been filled, all member shall be marking time.
5. On the command, GUN'S CREW—HALT, given on the left foot, squad members shall:
- a. complete two further paces, then bring the right foot down beside the left and assume the position of attention; and
- f. le numéro 20 suit le numéro 18, sauf qu'il doit quitter la file et se rendre en marchant au-delà du côté extérieur de la corde de manœuvre de gauche, et prendre position à gauche et en arrière du timon;
 - g. les numéros 21, 23 et 25 doivent suivre le numéro 19 et continuer au-delà de la longueur des cordes de retenue, du côté droit, faire une double conversion à droite et prendre position sur le côté extérieur des cordes de retenue de droite;
 - h. les numéros 22, 24 et 26 doivent suivre le numéro 20 et continuer au-delà de la longueur des cordes de retenue, du côté gauche, faire une double conversion à gauche et prendre position sur le côté extérieur des cordes de retenue de gauche;
 - i. les numéros 27, 29 et 31 doivent suivre le numéro 25 et continuer au-delà de la longueur des cordes de retenue, du côté droit, faire une double conversion à droite et prendre position sur le côté intérieur des cordes de retenue de droite; et
 - j. les numéros 28, 30 et 32 doivent suivre le numéro 26 et continuer au-delà de la longueur des cordes de retenue, du côté gauche, faire une double conversion à gauche et prendre position sur le côté intérieur des cordes de retenue de gauche.
3. Tous les membres doivent s'assurer d'amorcer leur conversion à droite vers la pièce à partir du même point. La conversion doit être exécutée en escouade, puis chaque file doit rompre les rangs pour gagner sa position.
4. Lorsque chacune des positions a été atteinte, les servant de pièce marquent le pas.
5. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE—HALTE », à partir du pied gauche, les membres de l'escouade doivent :
- a. marquer deux autres pas complets, abaisser le pied droit à côté du pied gauche et adopter la position de garde-à-vous; et

- b. the members assigned to the drag ropes shall observe a standard pause, then turn about.

409. FALLING OUT

1. On the command, TO THE RIGHT (LEFT) DISMISS BY NUMBERS, SQUAD—ONE, given when the pole and drag ropes are grounded, members on the reverse drag ropes shall execute an about turn to face in the same direction of the barrel. The remainder of the gun's crew shall remain at attention.

2. On the command, SQUAD—TWO, squad members march forward in quick time and wheel in the given direction.

3. On the command, TO THE RIGHT (LEFT) DIS—MISS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between each movement.

4. The direction given for the dismiss is based on the gun's crew. Members on reverse drag ropes must ensure that they wheel in the required direction, which will be opposite after executing the about turn.

5. All members must ensure that all aspects of safety are considered while moving about the gun.

410. TAKE UP POLE AND DRAG ROPES

1. On the command, TAKE UP POLE AND DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD—ONE:

- a. bend the knees and, keeping the back straight and head up, grasp the loop of the drag rope by the forward edge, with the back of the hand down; and

- b. les servants de pièce assignés aux cordes de manœuvre devront faire une pause réglementaire, puis faire demi-tour.

409. ROMPER LES RANGS

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAR LA DROITE (PAR LA GAUCHE), ROMPEZ, ESCOUADE—UN », qui est donné lorsque le timon et les cordes de manœuvre sont au sol, les membres de l'escouade aux cordes de retenue doivent faire demi-tour pour faire face dans la même direction que le tube du canon. Les autres membres de l'équipe doivent demeurer à la position de garde-à-vous.

2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX », les membres de l'escouade avancent au pas cadencé et font une conversion dans une direction donnée.

3. Au commandement « PAR LA DROITE (PAR LA GAUCHE), ROM-PEZ », les deux mouvements sont combinés. Les membres doivent faire une pause réglementaire entre chaque mouvement.

4. La direction donnée pour rompre les rangs est fonction de l'équipe de la pièce. Les membres aux cordes de retenue doivent s'assurer de faire la conversion dans la direction voulue, c'est-à-dire dans la direction opposée après avoir exécuté le demi-tour.

5. Tous les membres doivent tenir compte de tous les aspects de la sécurité lorsqu'ils se déplacent autour de la pièce.

410. PRENDRE LE TIMON ET LES CORDES

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, TIMON ET CORDES DE MANŒUVRE, SAISISSEZ, ESCOUADE—UN » :

- a. les membres fléchissent les genoux et, en gardant le dos droit et la tête relevée, saisissent l'extrémité avant de l'anneau de la corde de manœuvre, le dos de la main étant orienté vers le bas; et

- b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20, keeping their head and eyes to the front, grasp the pole slats, with the back of the hand up.
2. On the command, SQUAD—TWO:
 - a. return to the position of attention; and
 - b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20 bring the pole up.
 3. On the command, SQUAD—THREE:
 - a. drag rope numbers take one pace forward; and
 - b. reverse drag ropes numbers take one pace step back.
 4. On the command, TAKE UP POLE AND DRAG ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

411. GROUND DRAG ROPES

1. On the command, GROUND POLE AND DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD—ONE:
 - a. drag rope numbers take one pace step back; and
 - b. reverse drag rope numbers take one pace forward.
2. On the command, SQUAD—TWO:
 - a. bend the knees and, keeping the back straight and the head up, place drag ropes on the ground; and
 - b. simultaneously, numbers 9, and 10 allow the pole to go down.
3. On the command, SQUAD—THREE, all assume the position of attention.

- b. simultanément, les numéros 9, 10, 19 et 20 se penchent en gardant la tête et les yeux tournés vers l'avant et saisissent les traverses du timon, le dos de la main étant orienté vers le haut.
2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX » :
 - a. les membres adoptent de nouveau la position de garde-à-vous; et
 - b. simultanément, les numéros 9, 10, 19 et 20 soulèvent le timon.
 3. Au commandement « ESCOUADE—TROIS » :
 - a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas en avant; et
 - b. les préposés aux cordes de retenue font un pas en arrière.
 4. Au commandement « TIMON ET CORDES DE MANŒUVRE, SAISIS—SEZ », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

411. POSER LES CORDES DE MANŒUVRE AU SOL

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, TIMON ET CORDES DE MANŒUVRE AU SOL, ESCOUADE—UN » :
 - a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas en arrière; et
 - b. les préposés aux cordes de retenue font un pas en avant.
2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX » :
 - a. les membres fléchissent les genoux en gardant le dos droit et la tête relevée et déposent les cordes de manœuvre au sol; et
 - b. simultanément, les numéros 9, 10, 19 et 20 abaissent le timon.
3. Au commandement « ESCOUADE—TROIS » : tous les membres reviennent au garde-à-vous.

4. On the command, GROUND POLE AND DRAG ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements

412. MARCHING

1. On the command, THE GUN WILL ADVANCE, QUICK—MARCH:

- a. No. 8 will select a point to march on;
- b. the crew move straight to their front, marching by the left;
- c. numbers 17 and 18, 29 and 30 lock forearms, grasping the hands, fingers interlocked in a horizontal position;
- d. all unused arms shall be kept to the side, as in the position of attention;
- e. drag ropes are brought horizontal to the ground by bending the elbows, the forearm horizontal, the hand gripping the front part of the loop with the back of the hand down and the back of the wrist touching the rear side of the loop; and
- f. numbers 9, 10, 19 and 20 raise the slat in line with the chest.

413. DOUBLE TIME

1. On the command, DOUBLE—MARCH, the crew breaks into double time as outlined for squad drill. Pole and drag ropes are handled as for the quick march, but with drag ropes being raised to allow both arms to be carried at chest height. Double time will only be executed with a group of 32 cadets very well trained.

4. Au commandement « TIMON ET CORDES MANŒUVRE AU—SOL » : les trois mouvements sont combinés et les membres font une pause réglementaire entre les mouvements.

412. MARCHER

1. Au commandement « PAS CADENCÉ—MARCHE » :

- a. le numéro 8 décide de la direction à prendre;
- b. les servants avancent droit devant, en s'alignant sur la gauche;
- c. les numéros 17 et 18 ainsi que les numéros 29 et 30 gardent les avant-bras à l'horizontale, se tiennent par la main, les doigts entrelacés à l'horizontale;
- d. les bras libres doivent demeurer sur le côté du corps, comme en position de garde-à-vous;
- e. les servants amènent les cordes à l'horizontale par rapport au sol en pliant les coudes, l'avant-bras gardé à l'horizontale, la paume de la main qui tient la partie avant de l'anneau est tournée vers le haut tandis que le dos du poignet touche la partie postérieure de l'anneau; et
- f. les numéros 9, 10, 19 et 20 lèvent la traverse jusqu'à la poitrine.

413. PAS DE GYMNASTIQUE

1. Au commandement « PAS DE GYMNASTIQUE—MARCHE », les servants prennent position au pas de gymnastique selon les instructions applicables des exercices d'escouade. Le timon et les cordes sont saisis de la même manière qu'au pas cadencé, mais on relève les cordes de sorte que les deux bras peuvent être gardés à la hauteur de la poitrine. Le pas de gymnastique ne devra être utilisé qu'avec un groupe de 32 cadets très bien entraînés.

2. While marching with the field gun, the gun captain shall place him/herself on the right side of the gun and limber at the point where the trail meets the limber box.

414. HALTING

1. On the command, GUN CREW—HALT, given as the right foot comes forward and is on the ground:

- a. the crew halts and the drag ropes and reverse drag ropes are brought down to the full extent of the arms; and
- b. numbers 17 and 18, 27 and 28 unlock their arms and cut their hands to their sides.

415. WHEELING

1. On the command, RIGHT (LEFT)—WHEEL, the gun carriage crew gradually change direction by wheeling, until the command FOR—WARD is given. The inner drag rope must be brought up.

416. OPEN ORDER MARCH

1. On the command, OPEN ORDER MARCH, BY NUMBERS, SQUAD—ONE, with the exception of the numbers 9, 10, 19 and 20, the crew turns outwards.

2. On the command, SQUAD—TWO:

- a. drag rope and reverse drag rope numbers march out fifteen paces and halt at a 90 degree angle to the gun;
- b. numbers 1 and 2 let go the drag ropes and take up a position in rear of the limber; numbers 3 and 4 let go the drag ropes and take up a position at their respective limber wheel; and
- c. numbers 21 and 22 let go the reverse drag ropes and take up a position at their respective gun wheel, facing inwards.

3. On the command, SQUAD—THREE, the

2. Pendant la marche avec la pièce d'artillerie navale de campagne, le chef de pièce se place à la droite de la pièce et de l'avant-train au point de rencontre de la flèche d'affût et de la boîte de l'avant-train.

414. HALTE

1. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE—HALTE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. les servants de pièce s'arrêtent et abaissent les cordes de manœuvre et de retenue à pleine extension du bras; et
- b. les n^{os} 17 et 18 ainsi que les n^{os} 27 et 28 se décroisent les bras et ramènent vivement les mains près du corps.

415. CONVERSION

1. Au commandement « VERS LA DROITE (VERS LA GAUCHE)—DROITE (GAUCHE) », les servants changent graduellement de direction en faisant une conversion jusqu'à ce que le commandement « VERS L'AVANT » soit donné. La corde de manœuvre se trouvant à l'intérieur du virage doit être élevée.

416. OUVRIR LES RANGS

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, OUVREZ LES RANGS MARCHÉ, ESCOUADE—UN », les servants de la pièce tournent vers l'extérieur sauf les numéros 9, 10, 19 et 20.

2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et de retenue avancent de quinze pas et s'arrêtent sous un angle de 90 degrés par rapport au canon;
- b. les numéros 1 et 2 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place à l'arrière de l'avant-train; les numéros 3 et 4 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place près des roues de l'avant-train; et
- c. les numéros 21 et 22 lâchent les cordes de retenue et prennent place près des roues du canon, faisant face vers l'intérieur.

3. Au commandement « ESCOUADE—TROIS »,

reverse drag rope and pole numbers about turn.

les préposés aux cordes de retenue et au timon font demi-tour.

4. On the command, OPEN ORDER—MARCH, the three movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

4. Au commandement « OUVREZ LES RANGS – MARCHÉ », les trois mouvements sont combinés et sont séparés par une pause réglementaire.

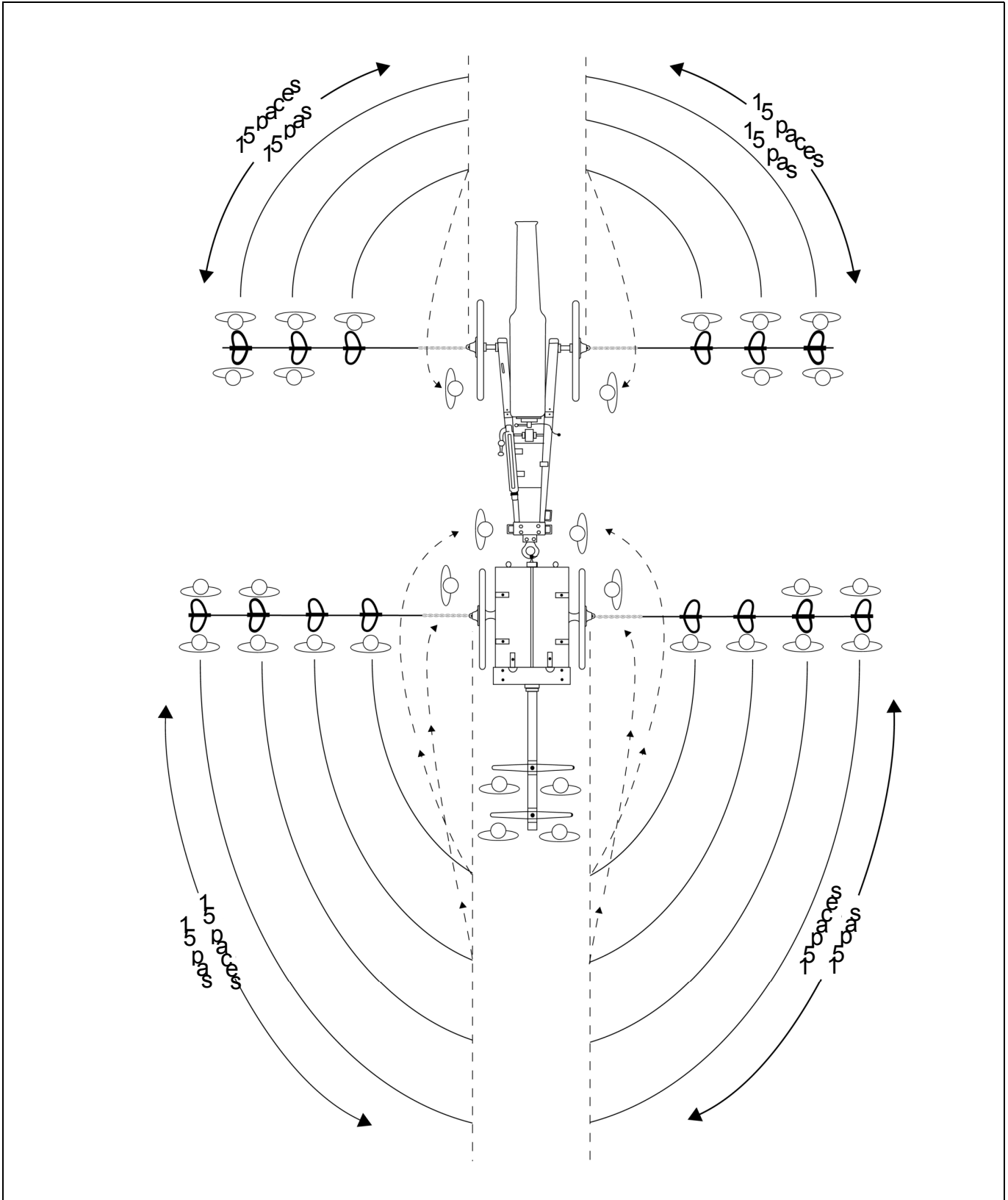


Figure 4-4 Open order march

Figure 4-4 Ouvrir les rangs

417. UNLIMBER

1. On the command, UNLIMBER BY NUMBERS, SQUAD—ONE:

- a. numbers 1 and 2, bending from the knee, take hold of the trail;
- b. number 1 removes the pin;
- c. numbers 1 and 2 lift the trail clear of the limber hook;
- d. numbers 3 and 4 grasp the limber spokes, with the backs of their hands down, and hold the limber steady; and
- e. numbers 21 and 22 take hold of the gun wheels, with the backs of their hands down.

2. On the command, SQUAD—TWO:

- a. reverse drag rope numbers take one pace forward;
- b. numbers 21 and 22 move the gun one pace forward; and
- c. numbers 1 and 2, holding the trail, take one pace forward.

3. On the command, SQUAD—THREE:

- a. numbers 1 and 2 must bend the knee; and
- b. all squad members place drag ropes and pole on the ground.

4. On the command, UN—LIMBER, the three movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

5. That movement is used for firing purpose so refer to the section "Firing Gun Salute".

418. LIMBER UP

1. When the command, GUN'S CREW, CLOSE ORDER MARCH BY NUMBERS, SQUAD—ONE, is given on the cautionary word GUNS CREW, numbers 3 and 4 shall close the limber box lids.

417. DÉCROCHER L'AVANT-TRAIN

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AVANT-TRAIN, DÉCROCHEZ, ESCOUADE – UN » :

- a. les numéros 1 et 2 s'accroupissent et saisissent la flèche de l'affût;
- b. le numéro 1 enlève la goupille;
- c. les numéros 1 et 2 dégagent la flèche de l'affût du crochet de l'avant-train;
- d. les numéros 3 et 4 saisissent les barreaux des roues de l'avant-train, le dos de la main vers le bas, et tiennent l'avant-train immobile; et
- e. les numéros 21 et 22 saisissent les roues du canon, le dos des mains vers le bas.

2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX » :

- a. les préposés aux cordes de retenue font un pas en avant;
- b. les numéros 21 et 22 avancent le canon d'un pas; et
- c. les numéros 1 et 2 font un pas en avant en gardant la flèche en main.

3. Au commandement « ESCOUADE—TROIS » :

- a. les numéros 1 et 2 fléchissent le genou; et
- b. tous les membres de l'escouade déposent les cordes de manœuvre et le timon au sol.

4. Au commandement « AVANT-TRAIN DÉCRO—CHEZ », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

5. Ce mouvement est utilisé pour faire feu, référez-vous à la section « Salut au canon ».

418. ACCROCHER L'AVANT-TRAIN

1. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE EN DÉCOMPOSANT, FERMEZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE—UN », les numéros 3 et 4 ferment les couvercles des boîtes à munitions lorsque le mot d'avertissement « SERVANTS DE

2. On the executive word of command, ONE:
 - a. all the gun crew except numbers 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 and 22 bend down and grasp the drag rope loops; and
 - b. numbers 9, 10, 19 and 20 bend down and grasp the pole slats.
3. On the command, SQUAD—TWO, all those detailed in subparagraphs 2a and 2b shall assume the position of attention, holding the drag ropes and pole slats with both hands in front of the body.
4. On the command, SQUAD—THREE:
 - a. numbers 1 and 2 grasp the trail;
 - b. numbers 3 and 4 grasp their respective limber wheel; and
 - c. numbers 21 and 22 grasp the gun wheels, with the backs of their hands down.
5. On the command, SQUAD—FOUR, numbers 1 and 2 lift the trail.
6. On the command, SQUAD—FIVE:
 - a. drag rope and pole numbers take one pace forward;
 - b. numbers 3 and 4 move to the limber by turning the wheels;
 - c. numbers 1 and 2 place the ring of the trail on the limber hook;
 - d. number 1 replaces the pin; and
 - e. numbers 21 and 22 hold the gun steady.
7. On the command, SQUAD—SIX, the gun crew returns to the position of attention.
8. On the command, SQUAD—SEVEN:
 - a. drag rope and pole numbers about turn by turning inwards; and

PIÈCE » est donné.

2. Au mot d'exécution « UN » :
 - a. tous les servants de la pièce, sauf les numéros 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 et 22, se penchent et saisissent les ganses des cordes de manœuvre; et
 - b. les numéros 9, 10, 19 et 20 se penchent et saisissent les traverses du timon.
3. Au commandement « ESCOUADE—DEUX », tous les servants mentionnés en 2a et 2b se mettent au garde-à-vous, en tenant les cordes de manœuvre et les traverses du timon à deux mains devant eux.
4. Au commandement « ESCOUADE—TROIS » :
 - a. les numéros 1 et 2 saisissent la flèche de l'affût;
 - b. les numéros 3 et 4 saisissent chacun une roue de l'avant-train; et
 - c. les numéros 21 et 22 saisissent chacun une roue du canon en plaçant le dos de la main vers le bas.
5. Au commandement « ESCOUADE—QUATRE », les numéros 1 et 2 soulèvent la flèche.
6. Au commandement « ESCOUADE—CINQ » :
 - a. les numéros aux cordes de manœuvre et au timon font un pas en avant;
 - b. les numéros 3 et 4 déplacent l'avant-train en faisant tourner les roues;
 - c. les numéros 1 et 2 accrochent l'anneau de la flèche au crochet de l'avant-train;
 - d. le numéro 1 remet la goupille en place; et
 - e. les numéros 21 et 22 tiennent le canon immobile.
7. Au commandement « ESCOUADE—SIX », les servants de la pièce se remettent au garde-à-vous.
8. Au commandement « ESCOUADE—SEPT » :
 - a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font demi-tour en tournant vers

l'intérieur; et

- b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 turn to face their respective position on the drag ropes.

9. On the command, GUN'S CREW, CLOSE ORDER—MARCH, given by the gun captain, the seven movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

419. QUICK MARCH AFTER LIMBER UP

1. On the command, QUICK MARCH BY NUMBERS, SQUAD—ONE:

- a. drag rope numbers and reverse drag rope numbers march forward fifteen paces and halt; and
- b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 step off and take up their positions on the drag ropes.

2. On the command, SQUAD—TWO, the drag rope and reverse drag rope numbers turn to the front.

3. On the command, SQUAD—THREE, the disengaged hands are cut to the side.

4. On the command, QUICK—MARCH, given by the guard commander or the gun captain, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

- b. les numéros 1, 2, 3, 4, 21 et 22 se tournent pour faire face à leur position le long des cordes de manœuvre.

9. Au commandement « SERVANTS, FERMEZ LES RANGS—MARCHE », donné par le chef de pièce, les sept mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

419. MARCHER AU PAS CADENCÉ, AVANT-TRAIN ACCROCHÉ

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHE, ESCOUADE—UN » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et de retenue avancent de quinze pas, puis s'arrêtent; et
- b. les numéros 1, 2, 3, 4, 21 et 22 vont prendre position aux cordes de manœuvre.

2. Au commandement « ESCOUADE—DEUX », les préposés aux cordes de manœuvre et de retenue se tournent vers la direction de marche.

3. Au commandement « ESCOUADE—TROIS », les servants amènent vivement près du corps la main dont ils ne se servent pas pour la manœuvre.

4. Au commandement « PAS CADENCÉ—MARCHE », donné par le commandant de la garde ou le chef de la pièce, les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.